

Appel à contribution

« *Fiscalité et environnement* »

CONTEXTE

Dans le cadre de la nouvelle stratégie interministérielle entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) publiée en juin 2020, l'aide publique au développement française ambitionne de s'impliquer davantage sur la mobilisation des ressources intérieures publiques (MRIP). Désignant la capacité des Etats à percevoir des recettes, en particulier via la fiscalité, et à les utiliser pour financer leur croissance, les ressources intérieures représentent la première source (plus de 50%) de financement du développement en Afrique, loin devant l'aide publique au développement (15% environ).

L'opérationnalisation de cette stratégie passe par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement stratégique pour le développement (PISD 2020-2023). Ce plan, composé d'un volet bilatéral et multilatéral, prévoit 60,3 millions d'euros pour le financement d'initiatives favorisant la mobilisation des ressources intérieures, en Afrique subsaharienne (ASS) prioritairement.

Aussi, afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la nouvelle stratégie française et du PISD, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont créé une plateforme d'échange et de coordination, réunissant les acteurs français publics et privés impliqués dans l'appui à la MRI des PED. Cette plateforme permet ainsi de disposer d'un réseau d'acteurs aux fonctions et aux responsabilités clairement identifiées, offrant alors la possibilité d'agir de concert et d'avoir une meilleure lisibilité des interventions françaises.

Elle a pour mission de :

1. Assurer la coordination des actions des différents intervenants ;
2. Développer le lien entre administrations et recherche afin de consolider l'offre française d'expertise sur la scène internationale ;
3. Suivre les indicateurs du Plan stratégique d'investissement au développement 2020-2022 et en tirer une réflexion sur l'intervention française ;
4. Former les opérateurs français par des séminaires interministériels ;
5. Associer la société civile dans la réflexion sur les appuis à la MRIP ;
6. Valoriser l'expertise française au cours de séminaires/conférences pour promouvoir les priorités de la stratégie.

Dans le cadre du second objectif, le MEAE a décidé de financer la production de papiers de recherche, visant à générer de la connaissance et nourrir la réflexion des membres de la plateforme MRIP pour la définition de projets futurs.

Le thème retenu par la plateforme pour le deuxième appel à contribution est celui de l'analyse des effets attendus et réellement observés des politiques fiscales et douanières pour résoudre les principaux problèmes environnementaux auxquels sont confrontés de nombreux pays en développement.

JUSTIFICATION ET QUESTIONNEMENTS

La fiscalité environnementale est définie comme l'ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement¹. En complément de ces impôts, taxes et redevances, des mesures fiscales sont également mises en place pour favoriser la transition énergétique (exemples : exonérations fiscales sur les véhicules électriques, sur la production d'énergie à partir de sources renouvelables, sur la rénovation des bâtiments, etc.).

Dans la mesure où les outils disponibles pour un Etat au titre de la fiscalité environnementale sont variés et que les pratiques diffèrent nettement selon les pays, d'importantes questions se posent sur son cadre théorique, sa mise en place dans les pays en développement et l'économie politique de ces réformes fiscales.

1/ Son cadre théorique : Quelle justification économique sous-jacente de l'intervention de l'Etat et quels sont les grands objectifs auxquels peut contribuer la fiscalité environnementale (i.e. décourager la pollution et les émissions de GES, renforcer la résilience face au changement climatique, encourager l'investissement dans des technologies vertes, internaliser des externalités négatives, etc.) ? Quelles préoccupations particulières posent les secteurs extractif (hydrocarbures et mines) et forestier, la congestion urbaine, etc. ?

2/ Sa mise en place dans les pays en développement, et en particulier dans les pays prioritaires de la coopération française² : Quelles considérations particulières pour les économies en développement (par opposition aux économies avancées) de la portée des taxes environnementales ? Quelles recommandations au vu des contraintes de capacités des administrations fiscales ? Pour les dépenses fiscales environnementales, dans quel cas sont-elles adaptées et quels sont les points d'attention à considérer pour leur conception et mise en œuvre (en termes de gestion fiscale également) ? Quels gains en termes de recettes publiques (en prenant en compte les mesures fiscales qui relèvent d'exonérations) ?

3/ L'économie politique de ces réformes fiscales : Quel narratif politique nécessaire pour accompagner cette mise en place et favoriser son acceptabilité sociale ? Quel rôle de l'Etat pour veiller à l'aspect redistributif des mesures et compenser leurs éventuels effets néfastes

¹ Définition du ministère de la Transition Ecologique français.

² Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo

sur les inégalités et la pauvreté ? Quels mécanismes compensatoires peuvent être mis en place ?

Dans un tel contexte et en réponse à ces questionnements, la présente étude a pour objectif d'analyser l'effet potentiel et réel des politiques fiscales et douanières sur les principaux problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les pays en développement afin d'identifier des orientations pour une politique fiscale et douanière plus adaptée.

LIVRABLES ATTENDUS

Quatre livrables sont attendus pour la présente étude :

- **Une revue de la littérature critique** de l'effet de la fiscalité environnementale/écologique – incluant l'ensemble des mesures fiscales, y compris les dépenses fiscales – sur les grands objectifs de la politique environnementale et en particulier, la transition énergétique. Celle-ci s'attachera à documenter la portée de la fiscalité environnementale via l'analyse de diverses initiatives en place dans le monde (par exemple : mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union Européenne, taxes carbonées en Afrique du Sud, Mexique, etc.,). La revue de littérature permettra d'identifier, parmi les grandes orientations évoquées dans la section précédente et qui devront être traitées dans cette revue, celle(s) qui fera (ont) l'objet de l'étude détaillée. Un accent particulier devra être mis sur les pays prioritaires de la coopération française. Elle pourra inclure un état des lieux synthétique des appuis fournis par les principaux bailleurs bilatéraux (ceux du G7 par exemple) et multilatéraux sur la thématique retenue pour l'étude ;

Cette revue devra être remise le 15 juin 2022.

- **Une note de cadrage** pour la suite de l'étude proposera l'analyse plus approfondie de problématiques clés ayant pu émerger au cours de la revue de la littérature et susceptible d'avoir un intérêt opérationnel (ex : mise en place de nouvelles mesures fiscales).

Cette note présentera la méthodologie proposée, le chronogramme, les sources documentaires et de données, ainsi que les limites de l'analyse. Cette note de cadrage devra être présentée pour validation le 1^{er} juillet 2022.

- **Un rapport provisoire** devra être présenté au plus tard le 15 septembre 2022. Ce rapport devra contenir les éléments ci-dessous :
 - La revue de la littérature critique ;
 - Un état des lieux des pratiques fiscales actuelles dans la(les) thématique(s) et la géographie retenue pour l'étude ;
 - Le résultat de l'analyse découlant de la proposition de la note de cadrage, validée à la suite de la présentation de la note de cadrage ;

- Eventuellement, une étude de cas de pays en développement ayant adopté des mesures fiscales environnementales et présentant des opportunités de réformes en réponse aux objectifs environnementaux nationaux prioritaires ;
- Des pistes d’orientation pour une politique fiscale environnementale plus adaptée dans les pays en développement, avec une attention particulière sur les pays prioritaires de la coopération française. ; Une brève note résumant les principales conclusions de cette étude (maximum 5 pages).
- **Un rapport final**, tenant compte des remarques qui auront été formulées, devra être produit au plus tard le 15 octobre 2021.

Une réunion de restitution des résultats, visant principalement à mettre en exergue les implications opérationnelles de l’étude, sera organisée au cours du dernier trimestre 2022. L’objectif sera de proposer des recommandations visant à aider la coopération française à définir des appuis pour mettre la fiscalité au service de la protection de l’environnement dans les pays en développement. Le format précis de cet évènement (webinaire, retour d’expérience, ou autre) sera déterminé à un stade ultérieur de l’étude.

Validation des livrables

Les différents livrables devront être transmis au Comité de suivi de l’appel à contributions (points focaux : manon.bastard@ferdi.fr et antonin.perriot@diplomatie.gouv.fr) qui fournira des commentaires et avis motivés que le prestataire devra prendre en compte.

Expertise recherchée

L’équipe doit comprendre au moins un économiste senior (minimum 10 ans d’expérience).

Elle devra répondre aux qualifications et critères ci-après :

- Avoir publié dans des revues à comité de lecture des articles de recherche portant sur la fiscalité.
- Avoir publié ou *a minima* avoir une bonne connaissance des problèmes spécifiques liés aux questions environnementales.

Une bonne connaissance pratique de la fiscalité des pays en développement sera appréciée.

Modalités de réponse, budget et calendrier

Les contributeurs sont invités à transmettre

- Une proposition technique comprenant notamment :
 - Une présentation du candidat comprenant un maximum de 10 références pertinentes pour cette étude (prestations similaires réalisées par le candidat au cours des 10 dernières années). La pertinence sera analysée en fonction de la nature des références présentées ainsi que de la thématique traitée.
 - La compréhension du présent appel à contribution ainsi que d'éventuelles remarques sur ce dernier.
 - La démarche méthodologique envisagée, un chronogramme et le(s) CV de(s) expert.es.
- Une proposition financière présentant l'ensemble des coûts détaillés.

Le budget maximum disponible pour cette étude est de 25.000 € TTC.

Ces propositions sont à envoyer avant le **22 mars 2022** par courriel à manon.bastard@ferdi.fr

Les contributeurs dont les propositions auront été retenues seront contactés début avril 2022 pour un démarrage le 15 avril 2022.

BIBLIOGRAPHIE

Carattini Stefano (2022). "Political Challenges of Introducing Environmental Tax Reforms in Developing Countries" Bank's technical review.

Fullerton, D. & Andrew Leicester & Stephen Smith, 2008. "Environmental Taxes," NBER Working Papers 14197.

Heine, D. and S. Black (2018). "Benefits beyond climate: Environmental tax reform." pp.1-63 in Miria A. Pigato (ed) *Fiscal policies for Development and Climate Action* (World Bank: Washington DC).

Métivier, C., S. Postic (2018) « Tarification du carbone dans le monde : l'augmentation des revenus pose la question des usages », I4CE Point Climat n°55, octobre 2018.

OCDE (2019), *Taxing Energy Use 2019: Using Taxes for Climate Action*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/058ca239-en>.

OCDE (2017) "Environmental Fiscal Reform: PROGRESS, PROSPECTS AND PITFALLS", OECD REPORT FOR THE G7 ENVIRONMENT MINISTERS, June 2017

IMF/OCDE (2021) "Tax Policy and Climate Change" IMF/OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors September 2021, Italy

Spratt, S. (2012) "Environmental Taxation & Development: A scoping Study", ICTD Working Paper N°2.